LIBELLES	TARIFS EN €	
	2023	2024
SAILLIES FIXES, REDEVANCES ANNUELLES		
Passerelles (le m²)	13,10	13,10
Bâtiment au-dessus de la voie (le m²)	12,80	12,80
PERMISSIONS DE VOIRIE, REDEVANCES ANNUELLES (toute année commencée est due)		
Droit annuel pour distribution de carburant	120,00	120,00
Rampes accès aux personnes à mobilité réduite (le m²)	79,00	79,00
Pose de signalisation (le m² de panneau), le TOTEM	88,50	88,50
Mobilier urbain publicitaire (le m² d'affichage commercial)	88,00	88,00
Distributeur de billets (le m²)	80,00	80,00
Dépôt de biens et/ou marchandises non offerts à la vente (le m²)	58,50	58,50
AUTORISATIONS DE VOIRIE TEMPORAIRES		
Etais (l'unité/mois)		
Les 3 premiers mois	15,40	15,40
Mois au-delà	8,80	8,80
DEMENAGEMENTS		
pose et dépose de panneau lourd d'interdiction de stationner forfait par intervention	45,00	45,00
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX * exclusion des opérateurs de télécommunication des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux exécutés sur la voie publique pour les besoins des services de télécommunication		
Benne, camion benne forfait week-end	15,00	15,00
Benne > 8 m3 , véhicule > 5 m de long,camion -grue, camion pompe, nacelle 1er jour	28,60	28,60
Benne > 8 m3, véhicule > 5 m de long,camion-grue, camion pompe, nacelle par jour supplémentaire	14,40	14,40
Benne < 8 m3, véhicule < 5 m de long, échafaudage mobile, sapine, 1er jour	14,40	14,40
Benne < 8 m3, véhicule < 5 m de long, échafaudage mobile, sapine, par jour supplémentaire	7,00	7,00
Poteau, pylône (l'unité), par mois	11,00	11,00
Neutralisation d'une place de stationnement 1er jour	14,40	14,40
Neutralisation d'une place de stationnement par jour supplémentaire	7,00	7,00
Occupation du domaine public(en ml par tranche de 5 mètres) 1er jour	14,40	14,40
Occupation du domaine public (en ml par tranche de 5 mètres) par jour supplémentaire	7,00	7,00
Monte matériaux (l'unité), par jour	15,00	15,00
Espace de vente (l'unité) par mois (tout mois entamé est dû)	300,00	300,00
Bungalow de chantier (l'unité) par mois (tout mois entamé est dû)	200,00	200,00
Sanisette de chantier transportable (l'unité) par mois (tout mois entamé est dû)	15,00	15,00
DEPOTS MATERIAUX, PALISSADES, ECHAFAUDAGES, etc, le m² par semaine (toute semaine entamée est due)		
Les 3 premiers mois	1,70	1,70
Du 4ème au 12ème mois	1,80	1,80
Au-delà	2,00	2,00
Palissade avec publicité : les 3 premiers mois	2,10	2,10
La palissade avec publicité : du 4ème au 12ème mois	2,40	2,40
La palissade avec publicité : au-delà	2,70	2,70
Echafaudage inférieur à 10 m2	15,00	15,00
LIGNES AERIENNES par ml et par mois		
Les 3 premiers mois	1,20	1,20
Du 4ème au 12ème mois	1,30	1,30
Au delà	12,30	12,30